MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU
LANGUEDOC-ROUSSILLON

MONTPELLIER. 16, Rue de la République. TEL.: M2 58-72

2ème année — N° 13 — 12 Mai 1954

AVERTISSEMENTS

CARPOCAPSE DES POMMES — Zones I - II

Les premières éclosions de papillons coïncident avec un fort relèvement de la température crépusculaire. Il est donc nécessaire de protéger les poires et les pommes en pulvérisant une bouillie arsenicale.

Dans les vergers associés à des cultures légumières, remplacer l'arséniate de plomb par des produits renfermant 50% de D.D.T. ou par des émulsions de D.D.T. ou par un oléoparathion.

Ce traitement devra être terminé le 22 mai. Cette date limite étant reculée de 3 ou 4 jours si des vents violents se manifestent.

MOUCHE DES CERISES — Zones I - II

Le vol de cet insecte a débuté et a été observé dans le département du Gard; d'autre part des éclosions se sont produites dans les élevages de la Station. Il convient de faire d'urgence le premier traitement avec des produits à base de D.D.T.

La généralisation du traitement semble indispensable pour obtenir une parfaite efficacité.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,
L.L. TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République, Montpellier. Le Gérant: R. BERTRAND. Autor. du 23/I/53. Reproduction, adaptation réservées.

Ministère de l'Agriculture

Ecole Nationale d'Agriculture de MONTPELLIER

STATION REGIONALE D'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Montpellier, le 12 mai 1954.

MILDIOU.

EUDEMIS.

NOTE N° 5.

Le MILDIOU apparaît un peu partout dans les situations chaudes et humides. Les nombreuses germinations, que nous avons signalées, ont donné des taches primaires assez clairsemées; seuls des yeux intéressés ou exercés les ont, en faible partie, découvertes.

Il en est ainsi à Massillargues-Attuech, Mus, St-Dionisy, St-Côme, Aigues-Vives, Candillargues, Montpellier, Vendémian, Le Pouget, Mireval, etc. Cette liste s'ajoute à celle des foyers indiqués dans les notes précédentes. Par ailleurs, les vignobles de la plaine de Marseillette renferment à nouveau cette année des foyers dont l'importance de certains atteint près d'un hectare et intéressent feuilles, rameaux et grappes de la plupart des souches.

Enfin, des repiquages dont l'éventualité était prévue dans notre note du 27 avril, viennent d'être découverts à Montbazin et à Mireval; il y en à probablement ailleurs.

En dehors de ces cas reconnus, de nombreuses petites feuilles, nées sur des rejets oubliés à la taille, présentent des attaques qui échappent parfois à un examen sommaire.

Partout où les repousses du greffon ont été supprimées, le danger est très réduit pour le moment; seules les parcelles voisines des vignobles non assainis sont plus mal placées.

A proximité des taches primaires non enlevées, les orages de la soirée du 11 mai occasionneront la formation de taches nouvelles, visibles à partir du 18 mai.

Toute pluie qui s'abattrait sur elles dès leur apparition, pourrait être considérée comme particulièrement dangereuse.

En conséquence :

1° - S'efforcer de supprimer les rejets du greffon partout où il en existe;

2° - Effectuer dès que possible, et au plus tard avant le 18 mai, un sulfatage général et soigné, qu'il conviendra de refaire au plus tôt en raison de la croissance des rameaux.

EUDEMIS. - Dans les vignobles souffrant habituellement des attaques de ce parasite, la mise en oeuvre d'un premier traitement permettrait de lutter contre les chenilles de première génération provenant des papillons qui viennent de faire leur apparition.

Le Directeur de la Station Régionale d'Avertissements Viticoles,

G. BERNON.